



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Colloque sur le commerce intra-africain
Nairobi, 28 février - 3 mars 1972

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAINE
DE CERTAINS PRODUITS

1. De nombreuses analyses ont mis en évidence les causes fondamentales du faible niveau des échanges intra-africains ainsi que les solutions qui pourraient être adoptées et appliquées. Il n'apparaît donc pas particulièrement utile d'examiner les données sur les potentiels économiques et commerciaux, les résultats atteints et les possibilités de développer les relations commerciales entre pays africains. Le présent colloque devrait, semble-t-il, être l'occasion d'un échange de vues sur les problèmes que posent les échanges de certains produits, en dehors de toutes considérations d'ordre général. Mais il serait bon en même temps d'étudier ces questions en tenant compte du cadre institutionnel existant qui ne se modifie guère, ni sur le plan national ni à l'échelon international.
2. Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de rappeler certaines des principales tendances et caractéristiques du commerce intra-africain, qui peuvent être considérées comme le point de départ d'une action mieux organisée et plus efficace.
3. Le volume des échanges intra-régionaux est particulièrement faible en dépit des avantages évidents de la proximité géographique et d'une complémentarité poussée des structures économiques dans l'ensemble de la région. Rien n'indique que la part de 6 p. 100 des échanges globaux qui revient à l'Afrique en voie de développement se soit modifiée au cours des dernières années. Le taux de croissance annuel moyen pour 1965-1969 n'a accusé aucun progrès par rapport à la période précédente. La situation est analogue dans d'autres régions du monde, mais en règle générale, l'Afrique est renommée pour la faiblesse de ses interconnexions.
4. Les produits agricoles et le pétrole occupent une place prédominante dans les échanges intra-africains. Les demi-produits et les articles manufacturés ayant subi un traitement plus poussé jouent un rôle secondaire.

Aussi la diversification de la production et l'intensification des activités de commercialisation des exportations sont-elles considérées comme des conditions sine qua non du développement des échanges intra-africains. D'autre part, elles devraient, du moins au début, être surtout développées comme un domaine supplémentaire d'activité commerciale permettant d'ouvrir des débouchés aux marchandises d'exportation qui ne conviennent pas aux marchés étrangers.

5. Les principales orientations des échanges intra-africains n'ont pas subi de modifications notables. Les pays les plus développés exportent des articles manufacturés vers les zones les moins avancées. Les régions de savane fournissent aux autres du bétail et de la viande. Les pays sans littoral sont tributaires de leurs relations commerciales avec les pays côtiers. Les pays méditerranéens possédant des produits particuliers et des possibilités de transit ont trouvé des débouchés au sud du Sahara. Les relations commerciales des pays est-africains avec les autres pays du continent sont de portée limitée.
6. Le commerce régional enregistré est actuellement assez limité en volume et ne dépasse pas en valeur 200 à 300 millions de dollars par an. Les échanges non enregistrés pourraient représenter une valeur supplémentaire d'une centaine de millions. En Afrique de l'ouest, les exportations de bétail du nord au sud dépassent les importations d'articles manufacturés dans l'autre sens. Les marchés nord-africains sont connus, parmi les marchés sous-régionaux, comme les plus développés pour les articles manufacturés et présentent des perspectives de développement et d'amélioration pratiquement illimitées. La Communauté d'Afrique orientale a contribué à l'expansion des échanges de la sous-région. D'autres pays d'Afrique de l'est pèsent encore les avantages d'une adhésion à la Communauté. En Afrique du centre, des mouvements d'intégration et une complémentarité moins marquée invitent à la coordination de la planification et de la production industrielles.
7. Des marchés relativement étendus et divers, soit dans les sous-régions soit sur l'ensemble de la région, permettraient d'acheter et de vendre des marchandises de meilleure qualité et présentant une plus grande valeur commerciale. La coexistence de secteurs de subsistance et de secteurs monétisés crée les catégories de consommateurs et agit sur le volume et l'orientation de la demande globale. Les facteurs limitatifs constitués par le pouvoir d'achat, les habitudes et autres éléments de la demande doivent être considérés comme particulièrement importants aux fins d'analyse et de commercialisation.
8. La mauvaise utilisation des capacités dans la plupart des industries est bien souvent le résultat d'une évaluation erronée des marchés intérieurs et étrangers. Mais le chômage et la sous-utilisation des industries devraient précisément inciter les gouvernements à découvrir des solutions appropriées. Dans bien des cas, les exportations à destination des pays développés confirment que les articles manufacturés devraient tenir une meilleure place dans le commerce intra-africain. Il ressort d'une analyse que 160 groupes environ de demi-produits et d'articles manufacturés représentent une domaine d'intérêt important, dans l'immédiat et dans l'avenir.

9. Les échanges d'articles manufacturés sont particulièrement fréquents entre partenaires ayant des économies diversifiées et des marchés intérieurs plus développés. En d'autres termes, le degré de développement général et le niveau de vie sont des facteurs prédominants en ce qui concerne le commerce intra-africain.

10. Les exportateurs éprouvent un certain malaise parce qu'ils ont l'impression que la position concurrentielle des articles manufacturés africains est faible et les obstacles insurmontables. Il importe avant tout que le présent colloque puisse aider à définir les moyens de modifier cette attitude, essentiellement motivée par des raisons d'ordre psychologique.

11. Les réexportations de marchandises qui sont ou pourraient être manufacturées sur place confirment que des raisons de caractère commercial et économique justifient le développement des échanges intra-africains. Il serait particulièrement intéressant d'établir si ces produits sont ré-exportés à cause de leurs caractéristiques propres ou parce que leur réexportation est favorisée par les régimes et les systèmes commerciaux des pays africains.

12. On n'a pas jusqu'ici suffisamment analysé les difficultés qui affectent les relations commerciales entre pays anglophones et francophones et qui tiennent à des raisons d'ordre économique et non économique, notamment à la langue. Il serait bon de pouvoir apprécier les répercussions réelles de l'existence de ces deux groupes sur le développement du commerce intra-africain.

13. Aux fins du présent colloque, on a retenu quatre catégories de produits. On a estimé que les participants, qui connaissent bien les problèmes en cause, auraient ainsi la possibilité de passer en revue et d'examiner un domaine concret et limité dans les quelque deux heures consacrées à ce thème.

14. Les critères utilisés pour la sélection des produits peuvent être résumés comme suit :

- i) Denrées produites sur place, c'est-à-dire cultivées dans les pays ou fabriquées ou transformées à partir de matières premières locales, quelle que soit la valeur ajoutée au produit final;
- ii) Articles semi-manufacturés et manufacturés, conformément au principe général selon lequel les échanges intra-africains devraient porter essentiellement sur les biens transformés;
- iii) Un secteur complet des exportations, des produits de base aux articles manufacturés, si les marchandises présentent un intérêt pour le commerce intra-africain.

A. Bois et ouvrages en bois

15. Ce groupe de marchandises offre des perspectives et des possibilités nombreuses pour l'exportation. Pour des raisons de complémentarité, les pays d'Afrique du centre et d'Afrique de l'ouest exportent et continueront d'exporter du bois et des ouvrages en bois vers l'Afrique du nord et vers une partie au moins de la sous-région de l'est. Il serait intéressant de préciser l'importance réelle et la diversité des exportations en direction de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de l'Egypte, ainsi que de l'Ethiopie, de la Somalie, du Soudan et d'autres pays qui, bien que producteurs, doivent importer du bois pour satisfaire leurs besoins.
16. Les pays africains producteurs de bois s'efforcent de plus en plus de définir et de découvrir les possibilités d'exportation dans quatre domaines principaux d'utilisation finale, à savoir le bâtiment, les matériaux de construction, la fabrication de mobilier et la construction navale. La situation concurrentielle actuelle des ouvrages en bois tropicaux et non tropicaux appelle un examen tout particulier. Il convient de mettre au point des mesures efficaces de promotion des exportations et de trouver les moyens de remplacer les bois non tropicaux par des essences tropicales pour la production d'ouvrages. Enfin, la question de nouvelles essences qui pourraient et devraient être exploitées pour l'exportation exige des solutions et des mesures.
17. En ce qui concerne la diversité des produits, il faut rappeler que presque tous les pays d'Afrique de l'ouest, du centre et de l'est produisent du bois et qu'en conséquence une spécialisation s'impose dans la production et dans les échanges. Il convient de définir la direction des exportations et des importations de bois transformés tels que sciages et planches rabotées, traverses de chemin de fer, etc. Les panneaux, contreplaqués et placages offrent de vastes possibilités d'échanges intra-africains. Ces échanges se sont rapidement développés au cours des dernières années mais ils demandent encore, dans une large mesure, des recherches et un effort de coordination, à l'échelon des entreprises. Les industries doivent trouver, pour présenter et vendre leurs produits, de nouvelles méthodes, fondées sur leurs qualités propres, leurs caractéristiques aux fins de la construction, leur apparence extérieure, etc.. Des perspectives et des problèmes analogues se présentent pour ce qui est des panneaux de particule et de fibre, destinés aux industries du bâtiment et du meuble.
18. Compte tenu du volume des exportations de produits demandant à être convenablement emballés, on a estimé que les boîtes en bois de toutes sortes et leurs éléments constituaient un secteur susceptible non seulement de développement et d'expansion, mais aussi d'enrichissement grâce à l'apport de solutions nouvelles et d'innovations.
19. Par suite du relèvement constant du niveau de vie et des exigences culturelles ainsi que de la demande croissante de matériel d'emballage, la planification et l'implantation d'industries de la pâte à papier, la production de papier et de carton et le développement de l'industrie des ouvrages en papier offrent des perspectives commerciales extrêmement prometteuses.

B. Viande et produits à base de viande

20. La viande et les préparations à base de viande constituent un vaste groupe de produits d'exportation comprenant la viande de boeuf, de mouton, de chèvre et de porc, fraîche, réfrigérée et congelée ainsi que séchée, salée et fumée. Plus sans doute que dans tout autre secteur, la commercialisation devra être ici conçue en fonction des possibilités d'échanges réciproques entre partenaires. Cette formule pourrait grandement favoriser la politique commerciale générale et inciterait à améliorer les échanges commerciaux et à les rendre plus rationnels. Il est bien évident que le déficit de viande qui est prévu en Afrique de l'ouest et en Afrique du nord pourrait et devrait être compensé par d'autres sous-régions productrices.

21. Tous les pays qui éprouvent en général quelque difficulté à s'approvisionner en bétail ou en viande fraîche et congelée importent de la viande en conserve, sans parler de divers consommateurs qui préfèrent celle-ci pour des raisons sanitaires ou à cause de la qualité. Toutes les analyses effectuées jusqu'ici confirment qu'il serait rentable et justifié de développer les industries de transformation. Un autre facteur en faveur de la promotion des exportations est le fait que certaines usines produisent au-dessous de leur capacité installée et qu'il est prévu d'en implanter de nouvelles dans la région, en particulier au Ghana, au Nigéria, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Ethiopie.

22. D'après les tendances de la production animale qui, selon toutes les études et analyses, offre de bonnes perspectives, le lait et les produits laitiers doivent avoir leur place dans les échanges intra-africains. Les pays d'Afrique de l'est et d'Afrique de l'ouest connaîtront une demande croissante de lait en poudre, de beurre et de fromage, qui sont jusqu'ici importés de l'extérieur. A noter cependant qu'il y aura beaucoup à faire pour mettre les producteurs africains en mesure de concurrencer les fournisseurs étrangers de produits laitiers.

C. Cuir et peaux et ouvrages

23. C'est là un autre domaine où la plupart des pays africains ont des possibilités et où la complémentarité devrait être accentuée. Des pays africains, surtout dans les zones de savane et dans la région méditerranéenne, pourraient trouver des débouchés importants dans le reste du continent. Le commerce de ces marchandises présente un caractère particulier en ce que les importateurs de bétail deviennent de grands producteurs de cuir et de peaux.

24. Les tanneries et les fabriques de chaussures existantes et prévues, ainsi que la demande croissante d'ouvrages en cuir et de chaussures dans l'ensemble de la région indiquent de vastes possibilités d'exportation et d'importation. Il est probable que le cuir proviendra surtout des pays d'Afrique de l'est et de l'ouest à destination des autres sous-régions. Quant à la chaussure, on a plutôt tendance à l'heure actuelle à implanter des usines partout où il existe une justification, fût-elle mineure.

D. Fruits et légumes et dérivés

25. Il n'y a guère de données qui puissent apporter un complément d'informations sur le commerce des fruits et des légumes en Afrique. Cependant, on suppose en général que les échanges sont assez intenses et pourraient être développés si la production et la commercialisation faisaient l'objet d'un effort suffisant.
26. La majorité des pays africains sont situés dans des zones convenant à la culture de l'oignon, du concombre, du piment, de la pomme de terre, du haricot, des pois, de la lentille et de la laitue. L'attention s'est portée en particulier sur la production de tomates à des fins industrielles, et il est probable qu'elle sera encore développée eu égard aux débouchés possibles pour le concentré de tomates et autres produits dérivés. D'autre part, les zones intérieures et côtières, la savane et les pays méditerranéens, et les diverses sous-régions ont leurs caractéristiques propres du point de vue de la production et offrent des possibilités de spécialisation et de coopération.
27. En ce qui concerne les fruits frais, séchés et conservés et les préparations à base de fruit exportés jusqu'ici vers les pays africains, tels que dattes, bananes, ananas, agrumes, mangues et autres espèces et leurs dérivés, des mesures appropriées devront être prises pour élargir le marché en faisant appel à d'autres sources d'approvisionnement pour remplacer les importations. Les commerçants et les autorités intéressés pourraient contribuer dans une certaine mesure à modifier les goûts et les habitudes des consommateurs locaux, quels que soient les efforts et le temps nécessaires pour accomplir cette tâche difficile.
28. Si les fruits et les légumes frais et séchés sont mentionnés dans le présent document, c'est qu'il paraît nécessaire de mettre en évidence les possibilités d'améliorer la production en vue de l'exportation. On pourra parvenir à cette amélioration en appliquant des procédés perfectionnés de conservation et en utilisant les avantages qu'ils offrent pour développer des échanges freinés par des obstacles liés aux transports et au climat.
29. Les huiles végétales de toutes sortes telles qu'huile d'arachide, de palme, de noix de coco, de palmiste, de ricin, de graine de coton, etc. occuperont une place croissante dans les échanges intra-africains. On estime que la demande augmentera et que les exportateurs de la région voient s'ouvrir de bonnes perspectives. Néanmoins la concurrence d'autres sources, tant en Afrique qu'à l'extérieur, exigera des mesures appropriées.